

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **11 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **onze février**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Étaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

**En visio-conférence** : M. Jean-Marie BERTRAND

**Pouvoirs** : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Frédéric DUPLEIX

**Excusé(e)s** :

**Absents** :

**Date de convocation** : 05 février 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

### **Objet : signature des devis : Remplacement de l'équipement de chauffage du bâtiment mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique consistant à remplacer l'équipement du système de chauffage du bâtiment de la mairie qui avait été estimé initialement à 52 000.00 €

Il informe le conseil municipal que, dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'Action publique (ASAP) du 08 décembre 2020, il a demandé des devis aux entreprises suivantes :

- Travaux d'installation chaudière - entreprise TRULLEN : 32 023.88 € HT
- Travaux annexes :
  - o Dégazage cuve fioul - Entreprise GRAVERON : 450.00 € HT
  - o Neutralisation cuve fioul - entreprise POCHEBONNE : 270.00 € HT
  - o Installation porte coupe-feu - Entreprise TABARD : 1 074.00 € HT

Soit un total de 33 817.88 € HT.

Il demande l'autorisation au conseil municipal pour signer ces marchés sans attendre l'obtention des subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le financement des travaux de rénovation énergétique pour un montant de 33 817.88 €
- **AUTORISE** le maire à signer les devis correspondants, sans attendre l'obtention des subventions ainsi que toutes pièces à intervenir
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement